



Réchauffement

La réalité est là, 2022 ressemble à l'année de tous les records, mais ce n'est malheureusement que le début. Sécheresse, canicule, incendies... voici un avant-gout des années à venir. Mais face à cela, il y a des solutions, à nous de les mettre en œuvre : assurances climatiques pour sauvegarder ce qui peut l'être, stockage et gestion de l'eau pour les hommes, les animaux et les cultures, production d'énergies renouvelables et pratiques de stockage de carbone... l'agriculture pourrait être une partie de la solution si on lui en donne les moyens et que l'on accompagne son adaptation !

Le chiffre du mois

24 000 ha : c'est la surface de maïs doux cultivé en France cette année, comparable à 2021 (24 100 hectares). Rappelons que 95 % des hectares de maïs doux se trouvent en Nouvelle-Aquitaine.

MARCHÉ

PRESSION BAISSIÈRE

Comme pour les autres matières premières, les cours mondiaux du maïs ont subi une importante pression baissière au mois de juin du fait d'incertitudes majeures sur le contexte macroéconomique mondial. Cependant, les fondamentaux restent tendus, limitant ainsi le potentiel de baisse des cours.

Incertitudes macroéconomiques

Les incertitudes macroéconomiques font pression à la baisse sur les cours mondiaux de matières premières, dont le maïs, et introduisent une forte volatilité ces dernières semaines. En effet, le contexte inflationniste mondial, lié aux impacts du Covid sur les chaînes de production et de logistique ainsi qu'à la guerre en Ukraine sur les marchés énergétiques, pousse les banques centrales à agir. La réserve fédérale américaine a ainsi annoncé une hausse progressive de ses taux directeurs dans l'espoir de contenir l'inflation. Elle a été suivie par la Banque Centrale Européenne.

Ce contexte fait craindre aux opérateurs une récession, donc une baisse de la demande mondiale en maïs ; facteur négatif pour les prix. Par ailleurs, les hausses de taux des banques centrales poussent les fonds non-commerciaux à réévaluer leur stratégie concernant les matières premières et à liquider une partie de leurs positions. Si ceux-ci restent toujours acheteurs nets en maïs à Chicago, ils ont accéléré leurs ventes au mois de juin ce qui participe à la baisse des cours et à la volatilité observée.

De plus, en raison de la période de floraison des maïs américains (stade critique pour l'élaboration du rendement) l'été est propice à la volatilité des cours du maïs. La météo de juillet aux États-Unis sera observée avec attention par les opérateurs.

Si les perspectives pour l'économie mondiale font pression à la baisse sur les cours du maïs, les fondamentaux du marché devraient toutefois limiter ce mouvement. En effet, l'USDA a confirmé une importante baisse des surfaces de maïs aux États-Unis, 1^{er} exportateur mondial, par rapport à 2021. De plus, du fait de l'invasion russe, le potentiel de production et d'exportation

de l'Ukraine, habituellement 4^{ème} exportateur mondial, est fortement réduit.

PAC 2023 :

LA FRANCE FAIT ÉVOLUER SON PLAN STRATÉGIQUE NATIONAL

Suite aux critiques adressées par la Commission européenne sur le PSN français, le nouveau ministre de l'Agriculture a annoncé, lors d'une réunion du CSO, les ajustements que la France était prête à faire pour répondre aux demandes de la Commission.

C'est sur cette nouvelle base que la France va négocier avec la Commission européenne. L'incertitude règne encore sur les réactions côté européen et l'AGPM, qui s'est mobilisée sans faille à tous les échelons ces derniers mois, reste déterminée à obtenir des solutions acceptables pour toutes les exploitations de maïs.

Une phase de consultations intenses

Les critiques de la Commission concernaient en particulier les dispositions relatives aux éco-régimes et la conditionnalité renforcée. Après une première réponse politique, l'État a rencontré l'ensemble des parties prenantes françaises proposant un certain nombre d'ouvertures sur les points les plus durs.

Durant cette phase de consultation, l'AGPM s'est mobilisée à tous les échelons pour faire prendre en considération les spécificités maïs et obtenir un cadre qui permette aux producteurs d'accéder aux aides de la future PAC et de bénéficier de l'éco-régime en valorisant les efforts déjà faits. Suite à la sollicitation de nos administrateurs, le ministre a été sensibilisé à nos principales préoccupations au travers de différents canaux (personnalités influentes, députés, préfets...).

Les annonces du CSO du 1^{er} juillet 2022

À l'occasion du Conseil Supérieur d'Orientation du 1^{er} juillet, Marc Fesneau a présenté son arbitrage sur les points en discussion avec la Commission.

Sur les Eco-régimes (ER), si les 3 voies d'accès sont maintenues, le ministre a annoncé un supplément de 30 € pour l'agriculture biologique qui s'ajoutera au niveau supérieur de l'éco-régime (autour de 82 €). Le cahier

des charges HVE rénové permettra aux exploitants d'accéder au niveau supérieur de l'ER, avec une flexibilité pour les exploitations déjà certifiées HVE et qui devraient avoir accès de façon transitoire pour 2023 à ce niveau (voir article suivant).

Sur la BCAE 6 relative à la couverture des sols, la France propose de maintenir en zones vulnérables les règles de la directive Nitrates et, en dehors de ces zones, de couvrir les sols durant six semaines, au choix de l'agriculteur, entre le 1^{er} septembre et le 30 novembre.

Concernant la BCAE7 relative à la rotation, la France a alors affiché une proposition, dont une mesure spécifique pour les exploitations spécialisées maïs, et a poursuivi les négociations avec la Commission.

BCAE7 : une négociation jusqu'au bout

La BCAE7 étant le point de blocage avec la Commission européenne, qui a poussé l'ensemble des États Membres à intégrer des mesures exigeantes sur la rotation, remettant même en question les accords obtenus en trilogie, la discussion a été menée jusqu'au bout par le ministre de l'Agriculture pour faire reconnaître les spécificités françaises, à commencer par les systèmes maïs. Finalement le 15 juillet l'accord a été annoncé ! Il repose sur une rotation constatée en année N sur 35% des surfaces, incluant le couvert hivernal, et en pluriannuel, une fois tous les 4 ans, sauf pour les parcelles en monoculture pratiquant le couvert chaque année. Une dérogation est par ailleurs prévue pour les zones qui ne peuvent pratiquer le couvert hivernal, sur des critères qui permettront de couvrir les zones de maïsiculture alsacienne, sur la base de la diversification des cultures. Enfin, le maïs semence est exempté des obligations de couvert hivernal au regard des enjeux de souveraineté en semences. Cette décision vient couronner des mois de travail de l'AGPM, en lien avec ses partenaires des AS et avec la FNSEA, pour faire reconnaître les spécificités de la culture et les efforts consentis par les maïsiculteurs pour faire évoluer leurs pratiques. Bien sûr l'AGPM sera vigilante quant à la mise en application concrète de la BCAE7, mais cette décision permet de sauvegarder des systèmes basés sur la maïsiculture, résilients et intégrés dans les territoires et des filières économiques vertueuses.

HVE : ADOPTION DU NOUVEAU RÉFÉRENTIEL

La Commission Nationale de la Certification Environnementale (CNCE) a adopté la réforme du référentiel de la certification HVE. Celle-ci permet d'inclure la HVE dans la PAC 2023-2027 comme l'un des accès au niveau supérieur de l'éco-régime. Elle comporte d'importants changements :

- La voie B de la certification est supprimée.
- La voie A est rénovée avec un renforcement des exigences pour les 4 indicateurs qui

la composent (biodiversité, phytosanitaire, bilan azoté, irrigation). Ce renforcement est acté par rapport à la nouvelle conditionnalité de la PAC et par des seuils d'accès aux points plus exigeants sur les différents items. À titre d'exemple, l'usage de produit phytosanitaire classé CMR1 sera désormais interdit (sauf dérogation pour les filières orphelines et impasses techniques).

La mise en application du nouveau référentiel devrait débuter le 1^{er} octobre 2022. À partir de cette date, il ne sera donc plus possible d'être certifié sur le référentiel actuel. Les exploitations déjà certifiées HVE avant le 1^{er} octobre 2022, par la voie A ou la voie B, pourront terminer leur cycle de 3 ans et prolonger leur certificat jusqu'au 31 décembre 2024.

Sous réserve de validation par la Commission Européenne, les exploitations certifiées en 2021 et qui souhaiteraient accéder à l'éco-régime par la HVE, devront basculer sur le nouveau référentiel avant fin 2023 et celles qui seront certifiées en 2022 avant la fin 2024.

MEILLEURE PRISE EN COMPTE DES BONNES PRATIQUES

Si cette rénovation a renforcé les exigences de la HVE, elle a également permis, grâce au travail de l'AGPM et de ses alliés, de mieux reconnaître les atouts de la plante maïs et les bonnes pratiques des maïsiculteurs.

C'est en particulier le cas en ce qui concerne l'indicateur « stratégie phytosanitaire ». Le nouveau mode de calcul des références régionales d'IFT devrait être plus favorable, et la CNCE a actée la suppression de la pénalité forfaitaire selon la part de maïs et de tournesol dans l'assolement : demande de longue date de l'AGPM pour valoriser le faible recours aux produits phytosanitaires que permet la culture de maïs.

Ce travail de rénovation, le 1^{er} d'ampleur en une dizaine d'années d'existence, a également permis la mise à jour des listes de matériels, OAD... à prendre en compte ; ce qui permettra de mieux valoriser les efforts des producteurs en la matière. Enfin, l'AGPM et ses alliés, ont pu obtenir dans l'indicateur « stratégie phytosanitaire » une meilleure valorisation des alternatives aux produits phytosanitaires (désherbage mécanique, trichogrammes...) et dans l'indicateur « fertilisation azotée », le maintien du mulching comme modalité de couverture hivernale des sols. Enfin, l'AGPM défendait une meilleure prise en compte des spécificités de certaines filières comme le maïs semence : quelques pas ont été faits en ce sens mais les travaux devront se poursuivre.

Si la révision du référentiel a été adoptée par la CNCE, des travaux de réflexion sur la HVE se poursuivront dans les mois et années qui viennent. Dans ce cadre, comme à son habitude, l'AGPM défendra des évolutions pragmatiques et une meilleure reconnaissance des atouts de la plante maïs et des bonnes pratiques des producteurs.

■ CONGRÈS DU MAÏS 2022 À PAU

Le maïs français au service de la souveraineté alimentaire et énergétique de l'Union Européenne, c'est le thème du Congrès du maïs qui se déroulera les 23 et 24 novembre à Pau au Palais Beaumont. Cet événement annuel regroupe l'ensemble de la filière maïs française. Le 23 novembre se tiendront les assemblées : AGPM Maïs semence, Section maïs et sorgho de l'UFS, Irrigants de France, l'amicale des anciens du maïs ainsi que l'Assemblée Générale de la FNPSMS (interprofession des semences de maïs et de sorgho). Le 24 novembre se tiendra l'Assemblée Générale de l'AGPM et le congrès sera clôturé par Sylvie Brunel, Géographe, Professeur à la Sorbonne, experte des problématiques de faim dans le monde. Pour tout renseignement complémentaire : sophie.bertrand@agpm.com.

■ MIEUX FAIRE CONNAÎTRE LE MAÏS AUX CASTREURS DE MAÏS SEMENCE

Chaque année 40 000 jeunes viennent castrer le maïs semence durant l'été. C'est une belle occasion pour les sensibiliser au rôle de la culture, à sa diversité, à ses usages... et de répondre aux questions environnementales. Dans cette optique, AGPM MAÏS SEMENCE édite la brochure Le maïs, il a tout bon ! Découvrir cette brochure : https://www.maizeurop.com/wp-content/uploads/2022/06/Brochure-Casteurs_150X150_juin2022.pdf.

■ DE L'EAU POUR NOS TERRES – LA MINUTE INFO

Afin de sensibiliser le grand public aux enjeux de l'eau, la FNPSMS et IRRIGANTS de FRANCE lancent, avec leurs partenaires, Andhar-Draineurs de France et Intercéréales, le programme « De l'eau pour nos terres – La minute Info », destiné aux radios françaises. Six chroniques sont proposées à 1 000 radios invitées à diffuser le programme entre le 27 juin et le 26 août. Écouter ces chroniques : <https://soundcloud.com/de-l-eau-pour-nos-terres>

BILAN FRANÇAIS DU MAÏS

Prévisionnel juin 2022 (1000 t)		2020 / 21	Prév. 2021 / 22
Ressources	Stock départ	2 057	1 768
	Collecte	10 819	12 676
	Importations	468	500
Utilisations	FAB	3 226	2 950
	Util. humaines et indus.	2 513	2 640
	Exportations	4 570	5 716
	Autres	1 267	1 069
Stock final (ressources - utilisations)		1 768	2 569

Prix de la récolte 2021, exprimés en €/t base juillet

